

## DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DGA DÉVELOPPEMENT

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

SECTION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Monsieur Gérard SPINELLI Maire de Beausoleil Mairie Boulevard de la République 06240 BEAUSOLEIL

Nice, le 2 4 JUIL. 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 10 juillet 2018, vous avez adressé au Département, pour avis, la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Beausoleil approuvé le 30 janvier 2008.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'élaboration du PLU (article L.153-16 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental, n'ayant pas d'observation particulière sur ce dossier, émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU communal.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Le directeur général adjoint pour le développement

Hervé MOREAU